

Détails de l'interruption ne donnant pas lieu à une indemnisation

Date de l'interruption : 06/10/2023

Durée totale et maximale de l'interruption : 06h22

Codes postaux concernés : 5100

Origine de l'interruption

= Rupture de phase et de neutre

Durée de l'interruption pour chacun des utilisateurs du réseau de distribution impactés

= 06h22

Justification de la durée de l'interruption

= Lors de travaux, Proximus est venu agresser notre câble réseau basse tension, ils ont procédé au remblai sans prévenir ORES.
Durant la nuit, notre câble a explosé créant une rupture de phase et du neutre.

Motivation et preuve(s) du cas de force majeure

= Agression d'un câble de distribution par un tiers. ORES s'est trouvée dans une situation d'urgence, sa responsabilité n'est pas engagée.

Conclusion

L'origine et le maintien de l'interruption de fourniture d'électricité non planifiée d'une durée supérieure à six heures consécutives survenue le 06/10/2023 étant causés par un cas de force majeure, aucune indemnité ne sera versée pour cette interruption.